

DÉLIBÉRATION N°2023-56

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu la délibération n° 2019-77 relative à la création du Diplôme Universitaire Laïcité et Médiation.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents :	24
Dont membres ayant voix délibérative :	19
Membres représentés ayant voix délibérative :	1
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Les modifications apportées à la maquette d'enseignement et aux modalités de contrôle des connaissances du Diplôme Universitaire « Laïcité et Médiation » sont approuvées telles que définies dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Nîmes le 25 septembre 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG



Actualisation d'un Diplôme d'Université



Titre du D.U.

Laïcité – Médiation

Modification maquette et MCC – Septembre 2023

Responsable UNIMES

Nom : **LEROY**
 Prénom : **Nicolas**
 Statut : PR Histoire du Droit
 Département d'appartenance : Droit – Economie - Gestion
 Mail : nicolas.leroy@unimes.fr
 Tél : 04.66.36.45.34

Partenariat institutionnel : IFME

Référent IFME

TOUBAL Shérif
 Formateur/Docteur
 Institut de Formation aux Métiers Educatifs
 2117 Chemin du Bacchas
 30000 Nîmes
 Email : sherif.toubal@ifme.fr
 Tél : 04.66.68.99.60

Nombre d'heures

Heures présentielles : **130 heures (et 50h de projet tutoré)**
 Nombre HETD : **130 HETD**

Nombre d'inscrits à minima et effectif maximum autorisé

Il sera à minima de **10** inscrits
 Nombre maximal d'inscrits : 25

Période de déroulement de la session

De **septembre à septembre**

Finalité et raison du projet.

Le “vivre ensemble”, notion emplie de bonne intention portée par une position qui se veut humaniste ne cesse d’être mise à mal. On assiste même à un déchirement du tissu social créant des invocations sous des formes quasi incantatoires de cet idéal censé renfermer toutes les solutions. Comme s’il suffisait de le dire pour que cela soit. Or, les replis communautaires, les exacerbations identitaires, les revendications d’appartenances, les demandes, parfois virulentes en matière de spécificités de toutes sortes, engendrent des comportements de replis et un appel à la loi et à une autorité qui se voudrait puissante et capable de répondre en toute efficience. Tout comme en son temps la question ouvrière avait bouleversé l’ordre social, la question du “vivre ensemble” transforme en profondeur les formes du lien social. Sans doute les nouveaux modes de communication plus rapides et moins incarnés ont une influence sur ce phénomène, on entend comme un discours implicite qui dirait “ nous devons tout partager” comme si “vivre ensemble” serait construire un tout. Faire société reviendrait à se fondre dans un collectif porté par un mode de vie issu d’un seul et unique archétype pour tous et commun à tous. Vivre ensemble reviendrait à vivre selon “mon” modèle supposé toujours meilleur que celui de l’autre.

Ces positions mettent en évidence un effritement du cadre juridique dans son ensemble et une désagrégation de toutes représentations, en particulier politiques, créant un désir de retour vers une vérité unique légitimant, non seulement un mode de vie pour soi mais aussi pour tous les autres. De telles positions ne peuvent qu’engendrer des tensions voire des conflits et des crises pouvant atteindre des niveaux de violences dévastateurs. La question devient politique au sens premier du terme et nécessite de redéfinir les axiomes fondamentaux permettant non plus de “vivre ensemble” dans un tout, mais de tenir compte de ce qui est “hors du commun”. Autrement dit, tenir compte des différences, des subjectivités, des espérances, des croyances, des convictions et des consciences aussi diverses soient-elles. En ce sens le principe de laïcité tel qu’il fut énoncé par la loi de 1905 tout comme la liberté de conscience consacrée par la Convention Européenne des Droits de l’Homme en 1950, nous semble plus que jamais d’actualité, textes fondateurs de notre République, ils ouvrent des espaces d’expression et de libertés tout en délimitant les possibles champs d’interventions.

C’est pourquoi une relecture de ces textes nous semble plus que nécessaire, à distance de toute idéologie, de toute « vérité révélée », de toutes revendications, il s’agira de donner à l’ensemble des participants issus des secteurs privés ou publics une connaissance approfondie de l’esprit de la loi mais aussi de ses incidences sur les terrains professionnels. C’est aussi la raison même de ce partenariat entre un centre de formation en travail social et une université porteuse de ce projet autour d’un point nodal articulant à la fois les apports théoriques et une dimension professionnelle. La question de la médiation sociale, en tant qu’outil de régulation soumis aux lois de la République et aux institutions républicaines sera là aussi un apport supplémentaire et susceptible de former des professionnels de terrains ou des professionnels en devenir capables d’intervenir dans le champ social au sens large et ainsi participer à une cohésion sociale.

PRÉSENTATION

Le diplôme universitaire “Laïcité – Médiation” (D.U. LM) est une formation académique sous le double pilotage conventionnée entre l’Université de Nîmes et l’Institut aux Métiers Educatifs à Nîmes. Son espace d’intervention s’étend principalement sur le territoire du Gard ainsi que sur le Vaucluse, sans exclure toute possibilité en dehors de ce périmètre. Cette formation est agréée par le ministère de l’Intérieur, elle reçoit dans ce cadre une subvention de 10 000 euros.

● Objectifs

Cette formation est destinée à permettre à des professionnels de répondre aux situations qu’ils rencontrent dans l’exercice de leurs métiers, en matière d’inscription des faits religieux dans le contexte juridique de la laïcité républicaine. Pour ce faire, il s’agit de construire à la fois une culture de ces faits religieux et une culture juridique de la laïcité telle qu’elle est définie par la loi, en France et en Europe notamment. L’approche vise à appréhender la complexité et le pluralisme des situations de ce type au travers d’apports et de réflexions diversifiées, juridiques, historiques, sociologiques, philosophiques et psychanalytiques. Pour ce faire, ce D.U. se construit autour du savoir-faire de l’Institut de Formation aux Métiers Educatifs de Nîmes (IFME) et dans le cadre d’un partenariat étroit avec l’Université de Nîmes (UNIMES). Il vise le renforcement de la pratique professionnelle des étudiants, axée sur la notion de médiation, sur l’acquisition de connaissances et la maîtrise d’une culture opérationnelle, soutenant leur cadre d’intervention. Pour ce faire, la formation est construite autour de temps de communications, d’échanges et de partages professionnels, sous formes de séminaires.

● Public concerné

Ce D.U. s’adresse prioritairement à des professionnels qui pourront, notamment, y participer dans le cadre de la formation continue : personnels de santé, aumôniers, soignants et accompagnants, assistantes sociales hospitalières, assistantes sociales, psychologues cliniciens, médecins internes... animateurs, éducateurs, titulaires du DEJEPS, Aides Médico Psychologiques, Accompagnant Educatif et Social, Educateurs Protection Judiciaire de la Jeunesse, agents des collectivités

territoriales, agents des services de la préfecture, police, gendarmerie, agent de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration, agent de pôle emploi, DRH, enseignants, demandeurs d'emploi souhaitant exercer dans le secteur associatif, salariés d'associations (insertion, aide aux personnes), le but étant de parvenir à réunir des étudiants issus de milieux professionnels différents.

● **Compétences visées dans la formation**

Au cours de la formation, l'accent sera mis sur l'acquisition de connaissances solides qui permettront de saisir les enjeux relationnels entre les pouvoirs publics et l'ensemble des cultes et ce, dans un cadre républicain et laïque. L'idée étant de tenir compte, à la fois, des libertés religieuses ainsi que des limites inhérentes à toute société démocratique. La position prise par l'ensemble des intervenants consiste à favoriser et maintenir une cohésion du tissu social dans son ensemble. La dimension professionnelle y étant prépondérante, cette formation s'articule autour de l'acquisition d'un savoir puis, dans un second temps, autour d'articulations théorie / pratique en mettant en avant la dimension de gestion des conflits par une initiation à la Médiation.

● **Conditions d'accès :**

Le recrutement des candidats se fait sur dossier et tient compte avant tout du projet professionnel et des motivations du candidat. Il est ouvert à tout candidat détenant le bac ou un diplôme équivalent et, pour les candidats originaires d'un pays non francophone, titulaire du certificat de Français Langue Etrangère.

Tous les dossiers de candidature doivent comprendre:

- Lettre de motivation
- CV détaillé (formation, langues, connaissances Internet et informatique, parcours professionnel, etc.)
- Photocopie du dernier diplôme obtenu
- Photocopie d'une pièce d'identité.
- Extrait du casier judiciaire.

Les candidatures doivent être déposés sur la plateforme numérique de candidature de l'université de Nîmes.

Organisation des enseignements

Le D.U. se déroule sur **10 mois** de travail en commun, à raison d'un à deux séminaires mensuels débutant le vendredi à 17 h pour se terminer le samedi à 12 h (avec des temps exceptionnels durant l'année sous forme de colloque), soit **130h** de cours (travaux écrits + soutenance examen compris) **et 3 mois de travail dédié à la préparation du projet tutoré servant de base à l'évaluation finale.**

La formation se décompose en deux périodes.

- **De septembre à juin :** Approche théorique de la laïcité et des institutions de la République (histoire de la laïcité- Régime des cultes – histoire des religions en Europe...) et mise en pratique de la notion de médiation en lien avec des conflits identitaires et / ou religieux. (Médiation professionnelle – cas pratique – les exceptions françaises- Monothéisme et autres cultes – Médias et laïcité...).
- **De juin à septembre :** Temps d'élaboration et d'écriture du mémoire en vue d'une soutenance fin septembre. Production d'un écrit revenant sur l'acquisition des connaissances.

La formation abordera l'ensemble des principes qui régissent la vie en société en répondant notamment à trois modules auxquels se rajoutera un quatrième en lien avec la professionnalité souhaitée :

1° Module : République et laïcité.

Dans cette partie il conviendra d'assimiler les notions de droits de la laïcité de l'ensemble des institutions Françaises et Européennes et d'acquérir une bonne compréhension du régime des cultes.

2° Module : Grands principes du droit des cultes.

Sous cet intitulé on retrouvera les questions liées aux régimes des cultes dans les espaces privés et publics, les exceptions françaises, les croyances et les courants de pensées ainsi que les processus d'installation des religions en France et en Europe.

3° Module : Sciences humaines et sociales des religions

Dans ce cadre seront développées des notions autour du traitement de l'image du fait religieux dans la vie sociale, l'attention

sera aussi portée sur une lecture sociologique des processus de sécularisation ainsi qu'une mise en perspective sur le fait de croyance à partir d'une lecture psychanalytique. En quoi et pourquoi la croyance est-elle une condition de l'Humanité ? A un autre niveau, il s'agira aussi d'apporter des notions sur l'apprentissage de la laïcité, de l'éducation à la laïcité sous différentes formes et notamment ludiques.

4° Module : Dimension professionnelle et élaboration du Projet tutoré.

Le souci d'opérationnalité porté par ce projet se retrouve ici, par la mise en place de modules reprenant les approches et les techniques de la médiation sociale permettant de prévenir ou d'intervenir dans des conflits sociaux y compris religieux et toujours sous l'égide du principe de laïcité. Dans le même ordre d'idée, les participants présenteront des cas pratiques sous forme de Travaux Dirigés et de séminaires. L'ensemble de ce module étant de nature à apporter des assises aux professionnels confrontés à ces questions. Enfin on retrouvera dans ce module, l'ensemble de l'accompagnement à la méthodologie et à l'écriture du projet.

Corps professoral

Shérif Toubal :

Docteur en Psychanalyse. Formateur en travail social et responsable du domaine de formation sur les questions d'Accompagnement éducatif, en coresponsabilité du D.U. Laïcité et Médiation.

Nicolas Leroy:

Professeur d'Histoire du Droit à l'université de Nîmes. Co-responsable du D.U. "laïcité et Médiation"

Michel Miaille:

Professeur émérite de droit et de sciences politiques de l'université de Montpellier, spécialiste de droit de la laïcité.

Jacques Limouzin:

Inspecteur académique et régional honoraire. Spécialiste des questions liées aux faits religieux et à l'histoire de la laïcité

Nicolas Cadène :

Directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault
Ancien rapporteur général de l'observatoire de la Laïcité.

Jean-Bernard Paturet:

Professeur émérite en science de l'éducation et en psychanalyse de l'université Paul Valéry Montpellier.

Nathalie Mauffroy:

Médiatrice familiale APMF et formatrice en médiation.

Philippe Ibars :

Enseignant et spécialiste des questions liées au traitement de l'image.

Evaluation des enseignements

L'obtention du Diplôme est conditionnée par une évaluation qui interviendra en fin de formation et prendra la forme :

- d'un projet tutoré dans lequel la/le stagiaire ou étudiant/e sera invité(e) à se mettre en situation de médiateur(rice) dans un contexte impliquant des questions liées aux croyances religieuses, à concilier avec la réglementation en application dans ce contexte.
- d'un oral de soutenance qui sera l'occasion pour le jury d'approfondir le contenu du projet et de vérifier l'acquisition des connaissances théoriques apportées par les différents enseignements du diplôme.

La note finale est constituée par la moyenne de ces deux évaluations.

La/le stagiaire ou étudiant/e qui obtient au moins 10/20 de moyenne obtient le diplôme.

Le redoublement est possible dans le cas où la/le stagiaire ou étudiant/e n'aurait pas obtenu la moyenne, il se fait à la demande du/de la stagiaire ou étudiant/e

Tarif de la formation : 350 euros